

IDÉE VÉRITABLE DU DESPOTISME.

QU'EST-CE *que le Deſpotiſme ?*

Il n'eſt peut-être pas auſſi facile qu'on le croit, de répondre exactement à cette queſtion. Voici la méthode que j'ai choiſie pour la réſoudre.

Je me ſuis dit : c'eſt par les faits qu'on définit les mots. Celui qui met le feu, eſt un incendiaire ; celui qui tue, eſt un aſſaſſin.

Or, j'entends dire que le Gouvernement actuel eſt deſpotique, & je l'entends dire ſi généralement, que je n'en puis douter.

J'en ai conclu, il n'y a donc qu'à voir ce que le Gouvernement a fait, & on aura une véritable idée du Deſpotiſme.

Voici maintenant ce qu'il a fait.

I.

Des Aſſemblées Provinciales ont été établies dans toutes les Provinces où il n'y avoit pas d'États Provinciaux, & la régénération en eſt tellement ordonnée, qu'elle doit dépendre d'élections entiérement libres.

II.

Ces Aſſemblées avoient recu un réglement qui paroiſſoit gêner leur adminiſtration ; il leur en a été donné un autre qui a levé toutes leurs inquiétudes, & aſſuré la liberté qu'elles réclamoient.

I I I.

Les États de Provence étoient suspendus depuis long-tems, ils ont été rétablis; ils n'ont éprouvé de changement que celui qui étoit nécessaire, pour mettre une juste proportion entre les Députés des Ordres, & ce changement n'a eu lieu qu'après la délibération des États.

I V.

Des États Provinciaux ont été demandés par le Hainault, & lui ont été accordés. On en annonce des semblables dans la Flandre maritime, & Valonne & dans plusieurs autres Provinces.

V.

La liberté du Commerce des grains a été établie, & nulle restriction n'y sera apposée, que d'après le voeu des Etats Provinciaux & des Assemblées Provinciales.

V I.

L'affranchissement des corvées a été ordonné, & l'imposition qui en tient lieu, remise aux Etats Provinciaux & aux Assemblées Provinciales.

V I I.

Les Etats-Généraux ont été promis, non une fois, mais toutes les fois que les besoins de l'Etat l'exigeroient.

V I I I.

Le Roi a déclaré qu'il ne vouloit lever aucun impôt, sans le consentement des Etats-Généraux.

I X.

La queſtion préalable a été détruite, & un criminel puni de mort, ne ſera exécuté qu'après qu'il aura été poſſible d'examiner s'il a été juſtement condamné.

X.

L'Etat Civil a été rendu aux Proteſtans, ils pourront avoir une famille; leur ſucceſſion pourra être recueillie par leurs héritiers, & les peres n'auront plus à rougir de la naiſſance de leurs enfans, ou à s'inquiéter de leur exiſtence.

X I.

Le compte des Finances a été rendu public, ſans qu'on y puiſſe ſuppoſer ni artifice, ni déguiſement.

X I I.

Le Roi a déclaré que la meſure des beſoins étoit la ſeule meſure des impôts, qu'il n'en vouloit aucun d'arbitraire & d'indéfini; les Vingtiemes ont été abonnés, & ces abonnemens ont été remis aux Etats Provinciaux & Aſſemblées Provinciales.

X I I I.

Enfin, pour convoquer les Etats-Généraux, le vœu des Peuples eſt recueilli, & ce n'eſt que d'après ce vœu, que la maniere de les convoquer doit être déterminée.

Et tout cela a été fait depuis le premier

Mai 1788 jusqu'à ce moment; ce qui montre un systeme suivi & combiné.

Ainsi il est facile de résoudre la question.

Etre Despote,

C'est rendre à la Nation ses droits, ses assemblées, & sur-tout le privilege de son consentement nécessaire à l'imposition.

C'est confier aux Provinces une partie de l'Administration.

Aux Peuples le soin de leurs affaires & de leurs intérêts ; à tous la connoissance de la fortune publique.

C'est rendre à chacun son état indépendamment de sa croyance ;

Aux Propriétaires de biens, leurs champs; au Journalier, le libre emploi de ses bras & de son travail....

C'est assurer à l'innocence un recours contre l'injustice.

Si je pouvois ajouter, c'est par la liberté de la presse, exciter la pensée à se produire, c'est assurer à chaque Membre de la Société sa liberté personnelle.... Il ne manqueroit alors rien, pour avoir une véritable idée du Despotisme.

Puisse Louis XVI ajouter ces deux traits à tout ce que nous lui devons ; mais n'oublions pas, qu'il ne nous a pas privé de ce qui nous manque, & que nous n'avions pas tout ce qu'il nous a donné.

FIN.